



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)  
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSNOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

**Mandataires :** P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

**Délibération n°2017/003976**

**Rapport n°7.1 - Définition d'une politique communautaire en faveur de l'immobilier d'entreprises dans le domaine du tourisme et dispositif transitoire**

## Définition d'une politique communautaire en faveur de l'immobilier d'entreprises dans le domaine du tourisme et dispositif transitoire

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 «fonds d'aide équipements »	Montant de l'opération : 1000 € (financés par redéploiements de crédits en 2017)

### Résumé :

Suite à la loi NOTRe, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposent de la compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. La Région, au titre de sa compétence dans le domaine économique continue de pouvoir intervenir mais uniquement en accompagnement des EPCI. Une convention a dans ce cadre été signée entre la CAGB et la Région. Le Département, de son côté, n'est plus compétent pour intervenir.

Il a été confirmé récemment que ces dispositions s'appliquaient également au domaine du tourisme, à savoir essentiellement les aides aux hébergements touristiques.

Par convention avec la Région, la CAGB a ouvert la possibilité pour la Région d'intervenir en matière d'investissement immobilier d'entreprises en complément des dispositifs de la CAGB.

Il est nécessaire que la CAGB définisse dans les mois à venir une politique communautaire dans ce domaine.

Par ailleurs, dans l'attente du vote de cette politique, il est proposé de mettre en place un dispositif transitoire d'aide à l'investissement immobilier dans le champ touristique, afin de ne pas bloquer la possibilité pour les porteurs de projet de prétendre à des aides régionales. Ce dispositif pourrait se traduire par une enveloppe de 5 000 € à inscrire au budget 2018 afin de traiter de façon exceptionnelle les éventuelles demandes intervenant avant la mise en place de la politique.

Par ailleurs, dès cette année, en réponse à une première demande, il est proposé d'accorder sur des crédits résiduels du budget tourisme une aide à l'investissement immobilier de 1 000 € à la SCI MAJAC représentée par Monsieur Matthieu Houser pour son projet de création d'un hôtel 3 étoiles à Besançon.

### I. Evolution des compétences des collectivités dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises

Suite à la loi NOTRe, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre disposent de la compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. La Région, au titre de sa compétence dans le domaine économique continue de pouvoir intervenir mais uniquement en accompagnement des EPCI. Une convention a dans ce cadre été signée entre la CAGB et la Région.

Le Département, de son côté, n'est plus compétent pour intervenir.

Si le principe et les modalités ont été clairement arrêtés côté CAGB au niveau des aides dans le domaine économique, il n'a été confirmé que récemment dans le cadre de la Conférence Territoriale d'Action Territoriale (CTAP du 9/10/17) que ces dispositions concernent également les aides à l'immobilier d'entreprise dans le domaine du tourisme, à savoir essentiellement les aides aux hébergements touristiques.

Contrairement à ce qui préexistait avant la loi NOTRe, tant que la CAGB n'a pas instauré de dispositif en matière d'aide à l'investissement immobilier touristique, les porteurs de projets ne peuvent plus prétendre recevoir une aide complémentaire de la Région.

La Région, pour sa part, a récemment élaboré de son côté sa nouvelle politique d'aides en faveur des hébergements touristiques.

La Région et le Grand Besançon ont contractualisé la possibilité pour la Région d'intervenir en matière d'investissement immobilier d'entreprise en complémentaire des dispositifs de la CAGB économique ou touristique.

Il conviendrait donc dorénavant que la CAGB valide un dispositif d'intervention en matière d'investissement immobilier d'entreprises pour permettre aux porteurs de projet d'accéder aussi à l'aide régionale.

## **II. Nécessité de définir une politique communautaire**

Dans ce contexte, afin notamment de pouvoir déclencher les aides régionales pour les projets sur son territoire qu'elle jugera pertinents, il est proposé que la CAGB travaille dans les mois à venir à la définition d'une politique communautaire dans ce domaine.

Il conviendra pour cela de :

- circonscrire le type de projet que la CAGB souhaite soutenir (hôtels seulement ou autres type d'hébergements touristiques),
- préciser les critères au regard des besoins et manques du territoire : critère géographique?, niveau de confort?, capacité?, etc.,
- préciser les modalités de financements : enveloppe annuelle, pourcentage d'aide, plafond...

Afin d'éclairer les élus dans cet exercice, la CAGB disposera d'ici la fin de l'année 2017 ou début d'année 2018 du rendu d'une étude conduite par le Comité Régional du Tourisme sur l'hôtellerie dans le Grand Besançon (atouts, faiblesses, besoins...). La CAGB pourra également s'appuyer sur les critères de la Région.

## **III. Dispositif transitoire permettant de traiter les demandes de subventions à court terme**

Le projet proposé est sur un créneau non déficitaire du territoire mais à titre transitoire, il paraît pertinent de ne pas freiner le dossier vis à vis de la région.

La CAGB a été sollicitée par un premier porteur de projet qui peut prétendre à une aide conséquente de la Région.

Ce projet d'un montant de 3 100 000 € déposé par Monsieur Matthieu Houser au nom de la SCI MAJAC (en cours de création) porte sur la création d'un hôtel 3 étoiles de 40 chambres rue Fontaine Argent à Besançon.

Cet hôtel sera géré par la même holding Machaso se composant de l'hôtel Régina (2 étoiles, 20 chambres) et de l'hôtel Florel (3 étoiles, actuellement 47 chambres) près de la gare.

Le groupe souhaite activer une extension et une montée en gamme de l'hôtel Florel (passage de 3 à 4 étoiles, passage à 70 chambres, nouveaux services : piscine, spa, hammam, sauna, et salle de sport) mais désire dans le même temps continuer à proposer sur Besançon une offre en 3 étoiles d'où le nouvel hôtel projeté.

Le porteur de projet a sollicité une subvention auprès de la Région, et apparaît éligible à une subvention de 20% des dépenses éligibles plafonnée à 400 000 €. Il a également obtenu des prêts bancaires pour ce projet.

Le projet appréhendé dans son ensemble présente à première vue un intérêt. Bien que l'offre 3 étoiles ne soit pas déficitaire sur le territoire, l'offre d'un 4 étoiles supplémentaire peut apporter un plus car cette offre est à ce jour peu présente sur la ville.

Il paraît avant tout pertinent de ne pas freiner l'accès du porteur de projet à l'aide régionale et pour ce faire, il est proposé d'accorder une première aide, à caractère symbolique, à l'investissement immobilier d'entreprises dans le champ touristique à hauteur de 1 000€ à M. Houser.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire une enveloppe de 5 000 € au budget 2018, pour permettre à la CAGB de ne pas bloquer les aides régionales potentielles vis à vis d'autres projets qui sembleraient intéressants et qui pourraient intervenir à court terme.

***Mme C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.***

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le lancement du travail de définition d'une politique communautaire en faveur de l'immobilier d'entreprises dans le domaine du tourisme,
- la mise en place d'une enveloppe transitoire de 5 000 € dans le cadre du Budget 2018 dans l'attente de la définition de la politique communautaire,
- l'attribution d'une aide de 1 000€ à la SCI MAJAC représentée par Monsieur HOUSER pour le projet de création d'un hôtel 3 étoiles.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité